



AC AS — Actualisation des Compétences des Aides-Soignants

Formation réglementaire — Arrêté du 26 février 2025 — NOR : TSSH2506000A

Durée 3 jours (21 heures)	Lieu Intra / Inter	Groupe 4 à 12 personnes	Tarif Sur devis
-------------------------------------	------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

1 PUBLIC CONCERNÉ & PRÉREQUIS

Aides-soignants titulaires d'un diplôme d'État délivré avant la réingénierie du diplôme d'État de 2021, souhaitant actualiser leurs compétences conformément au nouveau référentiel de formation.

Prérequis : Être titulaire du Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS) obtenu avant la réingénierie de 2021. Être en exercice ou souhaitant reprendre une activité professionnelle.

2 OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Module A : Rechercher et analyser les informations permettant d'identifier l'état général de la personne et d'adapter ses activités en fonction de son âge et de son milieu de prise en soins.
- Module B : Mettre en œuvre les nouveaux soins autorisés en situation aiguë, évaluer et réajuster dans le cadre d'une collaboration pluriprofessionnelle.
- Module C : Identifier et analyser les différentes situations à risque lors de l'accompagnement de la personne et proposer les actions de prévention adéquates.

3 COMPÉTENCES VISÉES

- Module A (1 jour — classe virtuelle ou présentiel)
- Mesurer les paramètres d'appréciation de l'état de santé
- Relever et analyser les données par rapport aux normes
- Identifier une donnée anormale ou un risque
- Alerter et tracer la donnée avec exactitude
- Raisonnement clinique et transmissions ciblées
- Module B (1 jour — présentiel obligatoire)
- Réaliser les soins acquis lors de la réingénierie 2021
- Évaluer la qualité du soin réalisé et réajuster
- Module C (1 jour — classe virtuelle ou présentiel)
- Repérer fragilités, vulnérabilités et situations de maltraitance
- Proposer des mesures de prévention en équipe pluriprofessionnelle



AC AS — Actualisation des Compétences des Aides-Soignants

Formation réglementaire — Arrêté du 26 février 2025 — NOR : TSSH2506000A

Durée 3 jours (21 heures)	Lieu Intra / Inter	Groupe 4 à 12 personnes	Tarif Sur devis
-------------------------------------	------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

4 ORGANISATION & MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

3 jours (21 heures) en présentiel Module A (1 jour) : paramètres vitaux, anatomie/physiologie. Module B (1 jour) : réalisation des nouveaux soins autorisés par la réingénierie 2021, pratique simulée. Module C (1 jour) : repérage des fragilités, situations à risque, maltraitance, prévention.

Apports théoriques · Études de situation clinique · Pratique simulée · Échanges pluriprofessionnels · Analyse des pratiques professionnelles.

Moyens pédagogiques

- Ordinateur & vidéoprojecteur
- Supports pédagogiques conformes au référentiel DEAS 2021
- Matériels de simulation pour les nouveaux soins autorisés
- Matériels de mesure des paramètres vitaux (brassard, saturemètre, thermomètre)

5 CERTIFICATION & MAINTIEN DES COMPÉTENCES

✓ **Attestation d'acquisition des compétences
AC AS (si les 3 modules validés) — ou
Attestation de suivi de formation**

Modalité d'évaluation : Module A : pratique simulée sur mesures de paramètres + étude de situation
Module B : étude de situation et échange sur la qualité du soin réalisé. Module C : étude de situation

Statut et renouvellement : Formation non renouvelable — une seule actualisation possible par aide-soignant diplômé avant 2021.

Programme conforme à l'arrêté du 26 février 2025 (NOR : TSSH2506000A) — en vigueur depuis le 1er mars 2025. Vu le Code de la santé publique, articles L.4391-1 à L.4391-6.

6 MODALITÉS D'ACCÈS & ACCESSIBILITÉ

Contacter le secrétariat minimum 1 mois avant le début de la formation.

Si vous êtes en situation de handicap avec nécessité d'un aménagement spécifique, merci de contacter le référent handicap : jquarteron@croixblanche.info.

7 QUALIFICATION DES FORMATEURS

Professionnels de santé qualifiés dans le secteur sanitaire et médico-social, maîtrisant le référentiel DEAS réingénieré de 2021 et les nouveaux soins autorisés.